



# URBANISME

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « G-RISK CONSULTING », représentée par Monsieur GIRBOUX Robin, dont les bureaux se trouvent rue Gailly 34 à 1457 Walhain.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles, 25 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section D n°252X.

Le projet consiste en la transformation d'un immeuble de commerce en immeuble comprenant un commerce au rez-de-chaussée, un studio au 1er étage, un duplex au 2e et dans les combles ; que le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit principal situé à l'angle de la rue Adelin Colon et la chaussée de Bruxelles qui est R+2+toit à 2 façades, avec une hauteur sous corniche depuis le niveau de la rue de 9m71 environ et un volume intermédiaire situé sur la rue Adelin Colin d'un gabarit R+1+toit et d'une hauteur sous corniche d'environ de 7m33 environ ;
- Un volume principal à toiture à pentes multiples ; un volume de liaison à toiture plate et un volume à toiture à toiture plate et à toiture en pente en façade avant ;
- Une peinture de teinte rouge-brun en façade pour le volume situé à l'angle ; un bardage bois au rez-de-chaussée et un enduit de teinte blanche à l'étage pour le volume situé rue Adelin Colon ; une toiture en ardoises naturelles de teinte noir ; des corniches et descentes d'eau en zinc ; les menuiseries extérieures en aluminium de teinte gris anthracite ; des garde-corps en métal métallique de ton noir ; des seuils et appuis en pierre bleue ; quatre lucarnes en zinc de teinte gris anthracite ;
- Une emprise au sol inchangée ;
- Sans emplacements de parkings.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles suivants du Code du Développement Territorial :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional (Art. 414 §2 Les actes et travaux constituent des transformations majeures du bâtiment. Celui-ci n'est pas accessible aux PMR (couloirs, largeurs d'escaliers, ascenseurs...) ;
- Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : François-Xavier Van Damme), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1<sup>er</sup> étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le 07 mai 2024 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

**L'enquête publique est ouverte le 29 avril 2024 et clôturée le 13 mai 2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 24/071.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 13 mai 2024 à 11h, au Service Urbanisme.

A Wavre, le 16 avril 2024